



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## orientation scolaire et professionnelle

Question écrite n° 45654

### Texte de la question

M. Yvan Lachaud rappelle à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche que la France consacre chaque année plus de 100 milliards d'euros à l'éducation et à la formation des jeunes. Il précise que les moyens budgétaires ont doublé au cours des deux dernières décennies. Certes, le nombre de bacheliers a lui aussi été multiplié par deux, mais dans le même temps 60 000 jeunes sortent chaque année du système éducatif sans qualification. Il souligne que la France est enfermée dans un préjugé culturel faisant que notre société n'a d'yeux que pour l'intelligence abstraite, ignorant l'autre forme d'intelligence, celle du geste et de la main. Les entreprises manquent cruellement de personnel qualifié alors que bien souvent la première porte que poussent de nombreux diplômés de l'université est celle de l'ANPE. Cette situation résulte d'un système d'orientation qui procède par échecs successifs et reste essentiellement basé sur l'offre de formation. Il est donc urgent de mettre en place une véritable orientation qui tienne compte de la demande sociale, c'est-à-dire du projet du jeune, mais aussi des besoins de l'économie, et en particulier de l'économie locale, car la mobilité est liée à l'environnement social et culturel. Aussi il lui demande si le grand projet que le Gouvernement s'apprête à présenter aux Français, à débattre avec eux et au Parlement, prend en compte de façon explicite l'indispensable réforme du système d'orientation.

### Texte de la réponse

Le Gouvernement se donne pour mission d'adapter l'école à la société d'aujourd'hui, afin de donner à chaque jeune Français les moyens de se préparer aux défis de la vie dans un monde qui change. Le projet de loi d'orientation pour l'éducation qu'il présentera donnera les lignes d'évolution du système d'éducation pour les dix ou quinze prochaines années. La loi formalisera le pacte national entre l'école et la République. Lors du débat national sur l'avenir de l'école, les Français ont notamment exprimé le souhait de voir se créer les conditions de la réussite pour tous les élèves dans leur parcours de formation scolaire et d'insertion professionnelle. Dans ces conditions, l'amélioration du système d'orientation ne saurait être absente des débats. D'ores et déjà, des mesures ont été prises afin de mieux faire connaître aux jeunes les parcours de formation professionnelle (dispositifs d'alternance au collège, option découverte professionnelle dans le cadre de la mise en place de la nouvelle classe de troisième). Ces mesures permettent de concilier l'ambition de donner à tous les élèves un socle commun de connaissances, la nécessité de s'adapter à la diversité des profils et la volonté d'offrir aux élèves un éclairage concret sur leurs choix d'orientation.

### Données clés

**Auteur :** [M. Yvan Lachaud](#)

**Circonscription :** Gard (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour la Démocratie Française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 45654

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire** : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 10 août 2004, page 6177

**Réponse publiée le** : 26 octobre 2004, page 8404